

Décision

Générale

colonial

Décision n° 467 accordant une permission d'absence de vingt et un jours à Ahmed Mohamed Youssouf.

n° 467

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis, modifié par l'arrêté n° 95 du 23 janvier 1950

Vu la demande de permission d'absence formulée par Ahmed Mohamed Youssouf, infirmier du 9e échelon, en service à l'hôpital colonial de Djibouti

Vu l'avis favorable de le directeur du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière, pour en jouir à Obock, et pour compter du 1er mai 1950, est accordée à Ahmed Mohamed Youssouf, infirmier du 9e échelon, en service à l'hôpital colonial de Djibouti.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.